

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 27 septembre 2022

Le mardi 27.09.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Étaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, Mme MOREEL Valérie, M. XILLO Michel, Mme MANZON Sabine, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie, Mme LOUGE Monique.

Représentés : M. NAPOLI François (par M. DELMAS), Mme AUREL Josie (Mme MOREL CAYE), Mme BRIEZ Dominique (par Mme MANZON), M. BOURBON Philippe (par M. XILLO), M. PEEL Laurent (par M. LOQUET).

Excusée : Mme GARCIA Hélène

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme BOULAY Dominique

Délibération n° 105-2022.

PASS 2021-2022. Participations à verser aux associations.

M. le Maire rappelle qu'une convention de partenariat a été signée avec certaines associations dans le cadre du PASS, pour la période du 01.09.2021 au 31.08.2022, suite aux délibérations du Conseil Municipal des 06.07.2021, 14.09.2021, 09.11.2021 et 23.12.2021. Les dispositions de cette convention prévoient que le montant pris en charge par la Collectivité, soit versé aux associations partenaires, après communication d'un état récapitulatif.

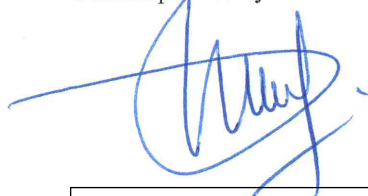
Compte tenu de l'état transmis par l'association Attitudes (état consultable auprès du secrétariat de la Mairie), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de verser la participation suivante :

<i>Nom de l'Association</i>	<i>Période concernée</i>	<i>Nombre d'enfants concernés</i>	<i>Participation à verser à l'Association par la Commune</i>
ATTITUDES	Saison 2021-2022	16	2112 €

- annule la délibération n° 94-2022 du 06.09.2022 (la participation pour l'association Gymnastique Volontaire avait déjà été votée le 05.07.2022)

Le Secrétaire,
Dominique Boulay



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,



Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20220927-105-2022-DE
Date de télétransmission : 29/09/2022
Date de réception préfecture : 29/09/2022